

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
du 30 septembre 2024
Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur général adjoint des services Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur de la Direction des ressources techniques par intérim, à Mme Marie CIRCOLAZION Directrice des services, à M. Cyril BRUNEL Directeur, à Mme Audrey HUSSON Directrice et à Mme Lydie MARILLAS Directrice de la Direction des ressources techniques.
N° 25718

Le Président de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-5.

Mé la délibération n°123 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui entraîne délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CIRCOLAZION assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNEL assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David ORSEL assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires de proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MARILLAS assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ par délégation en vertu de la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim, pour le signer des documents suivants :

Rapport d'analyse des offres des marchés publics de pile proximité et environnement.
Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidats des marchés de pile proximité et environnement.
Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre, compris entre 25 000 € HT et 40 000 € HT de pile proximité et environnement.
Ordre de mission (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du pôle proximité et environnement, tirés au département au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.
Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources techniques.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, DGA, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur de la Direction des ressources techniques par intérim et autres Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2024



ARR_SIGN_25718_MAZEAU.pdf
(.pdf, 161,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER